

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA DANS L'ECOLE

ENTRE :

L'école

représentée par

ET

L'utilisateur (enseignant ou toute personne adulte susceptible d'utiliser Internet, les réseaux ou les services multimédias proposés dans l'école)

Ci-après dénommé :

EST CONVENU CE QUI SUIT

(PREAMBULE)

La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique. Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

o Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés", modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004

o Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs modifiée par l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005

o Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels

o Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique dite loi Godfrain

o Loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 "code de la propriété intellectuelle"

La fourniture par l'école de services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication ne peut répondre qu'à un objectif pédagogique et éducatif.

Utilisation du système informatique

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

Le non-respect de la propriété intellectuelle :

- La contrefaçon de marque,
- La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle,

- Les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle ;

le non-respect des droits de la personne :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui et au droit à l'image,
- La diffamation et l'injure,

l'atteinte à l'ordre public :

- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur,
- La diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- L'incitation à la consommation de substances interdites ;

Description des services proposés

Accès à un matériel multimédia
Accès à Internet
Accès à un Intranet
Accès à la messagerie électronique
Espace de publication en ligne (site Internet de l'école)

Engagements de l'école

- L'école fait bénéficier les utilisateurs d'un accès aux ressources et services multimédias qu'elle propose **après acceptation de la Charte**.
- L'école s'oblige à **respecter en tout point la loi** et à en faire cesser toute violation. **Elle s'engage à informer promptement l'autorité publique** des activités illicites qu'elle pourrait constater dans l'utilisation de ses services. Elle s'engage à détenir et à conserver, pendant un temps limité et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires, les données permettant d'identifier tout utilisateur des services, et à lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Engagements de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à **respecter la législation** en vigueur (notamment : lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Les utilisateurs autorisés à utiliser un matériel doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter toute dégradation, usage abusif ou vol de ce matériel.
- L'utilisateur s'engage à **ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services**, et notamment à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau, ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les

ressources, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines. Il s'engage à informer l'école de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

- L'utilisateur ne doit pas effectuer d'activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, encombrement des boîtes aux lettres électroniques ...)
- L'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux. L'installation et la désinstallation des logiciels commerciaux et gratuits doivent être approuvées par l'école sous réserve de remplir les conditions d'utilisation accordées par leur licence d'utilisation.
- L'utilisateur adulte s'engage en outre à sensibiliser les utilisateurs élèves qu'il a sous sa responsabilité aux règles qui régissent les réseaux informatiques, à définir avec eux des règles d'usage de l'informatique et de l'Internet et à veiller à ce qu'ils les respectent.
- Il accepte que l'école dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

Accès à Internet

- L'accès aux ressources du Web a pour objet exclusif des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques. L'accès raisonnable à Internet est toutefois autorisé pour un usage documentaire ou pour la culture personnelle en dehors des heures de travail. Est interdite la consultation de sites ne respectant pas la législation en vigueur.
- L'utilisation d'Internet par les élèves est subordonnée à la présence d'un adulte.
- La connexion à des services de dialogue en direct se fait uniquement dans le cadre d'activités d'enseignement.

Des contrôles techniques peuvent être effectués dans un souci de protection des élèves . L'école se réserve la possibilité de faire procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau.

Messagerie

- L'utilisateur accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- Les logiciels de messagerie installés sur les ordinateurs serviront exclusivement aux élèves à l'occasion des activités pédagogiques.
- L'école n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre d'une messagerie électronique personnelle. Elle ne pourra, de ce fait, être tenue pour responsable des messages échangés.

Publication de pages Web

Sont également interdits et pénalement sanctionnés :

- La publication de photographies sans avoir obtenu l'autorisation écrite de la personne représentée ou de son représentant légal si elle est mineure.
- **Le non-respect de la loi informatique et libertés** : Tout traitement automatisé de données nominatives doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la CNIL. Un site Web consultable seulement en Intranet est **soumis aux mêmes règles** que s'il était publié sur Internet.

L'école se réserve le droit de **contrôler toute page Web hébergée** sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

Dispositions

La Charte s'intègre au règlement intérieur de l'école, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services. Ce non respect pourra en outre, selon la gravité des faits relevés, engendrer des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Education Nationale et de l'école, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.